

Présents : 10

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

I - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 21 Mai 2019.

Unanimité de l'assemblée Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

II – Projet éolien sur commune de VERNE

Le Maire informe le Conseil de la rencontre avec le Chargé d'affaires de la société « GROUPE VALECO INGENIERIE ».

Le thème de cette visite consiste à donner un avis sur une étude de faisabilité pour construire un parc Éolien sur les parcelles boisées que possèdent les communes de Hyèvre-Magny, Villers St Martin, Rillans, Hyèvre-Paroisse, Point les Moulins, Luxiol, sur la commune de VERNE.

Toutes ces communes ont été sollicitées à ce jour par la société et ont adopté une délibération donnant autorisation pour lancer l'étude de faisabilité et de signer une promesse de bail emphytéotique.

Le Maire lance la discussion sur le sujet et sollicite l'avis des Conseillers. Il se dégage très rapidement une unanimité quant à la décision ci-dessous.

Décision : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

III – Réparation vitrail de l'Église

Le Maire présente à l'assemblée un mandat chèque, émanant de notre assureur, en l'occurrence « GROUPAMA ». Le montant de ce chèque s'élève à 5 464.24 € TTC. Le Maire rappelle que le devis validé lors de la dernière séance faisait état d'un coût à hauteur de 5 760.24 €. Le Maire précise que l'assureur assume la totalité du montant des travaux, excepté le montant de la franchise, souscrite dans ce même contrat. Afin de pouvoir encaisser ce chèque, il convient de délibérer et accepter le montant proposé, afin de remettre ce chèque en trésorerie.

Le Maire soumet au vote : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

IV – Devis travaux de pose d'enrobés

Le Maire présente les devis sollicités, aux fins de réaliser la pose des enrobés aux divers points où ont été réalisés des fouilles d'assainissement.

- Devis n° 1 : SARL KOLY 9 700.80 € TTC
- Devis n° 2 : VERMOT TP 10 335.60 € TTC

L'étude approfondie dans le détail de ces 2 devis fait apparaître une technicité des produits et matériaux utilisés plus performante dans la proposition de l'entreprise « VERMOT TP »

Sollicitation et décision du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**

V– Questions diverses

Aucune question ni information notoire à débattre,

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 00.